

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE AHUNTSIC (FNEEQ-CSN)  
9155, rue St-Hubert, Local G-1140 - Montréal H2M 1Y8 - 388-8696

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
PROCÈS-VERBAL

Réunion du..... 11 mars 2021  
Heure..... 14 h 15  
Lieu..... CHACUN CHEZ SOI (RÉUNION ZOOM)

PRÉSENCES – La présence de 128 personnes a été enregistrée.  
OUVERTURE – L'assemblée est ouverte à 14 h 18.

**1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE**

Julie Cloutier propose *Samaël Beaudoin*. Il accepte et est élu président d'assemblée.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Recommandation 24**

Que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Nomination à la présidence de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal du 11 février 2021
  - 3.1. Adoption
  - 3.2. Suivis
4. Nouveaux membres
5. Informations
  - 5.1. Révision des programmes de Techniques administratives
  - 5.2. Activités syndicales à venir
6. Suspension des admissions en Techniques de l'impression
7. Capacité d'accueil et organisation pédagogique de la session automne 2021
8. Liberté académique
9. Négociations
10. Varia

Proposée par Louis Fortier  
Appuyée par Mohand Atroun  
**Adoptée à la majorité**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 FÉVRIER 2021**

**3.1 Adoption**

**Recommandation 25**

Que le procès-verbal de l'assemblée générale du 11 février 2021 soit adopté tel que présenté.

Proposée par Jean-Daniel Daigle  
Appuyée par Véronique Rodriguez  
**Adoptée à l'unanimité**

***Suivi du suivi du procès-verbal du 11 février 2021***

***Point 5. Ajout de ressources ministérielles à l'enseignement en contexte de crise sanitaire.***

Alain Long revient sur les ressources ministérielles ajoutées en raison du contexte de la pandémie. Il précise

que l'annexe budgétaire S120 a été réécrite et permet explicitement le report de ces ressources à la session d'automne 2021, ce qui normalise les décisions prises par la vaste majorité des départements du Collège.

#### 4. NOUVEAUX MEMBRES

L'assemblée générale du SPECA accueille les enseignant.e.s ayant adhéré au SPECA depuis le 11 février 2021 et dont les noms suivent : **Julie Charest** (Sciences sociales), **Martin Gélinas** (Biologie) et **Rachel Laroche** (Français et lettres).

#### 5. INFORMATIONS

##### *5.1 Révision des programmes de Techniques administratives*

Selon Laurence Daigneault Desrosiers, sous couvert de révision de programme, le ministère projette d'abolir les trois programmes de DEC actuels en Techniques administratives pour les remplacer par un programme unique et considéré polyvalent ayant plusieurs voies de sorties. Le processus manque de transparence, a un déficit de consultation des enseignant.e.s, et implique de transférer certaines compétences à la formation continue. De plus, l'ajout d'une compétence au choix viendrait affecter le caractère national du programme et accentuer la logique de concurrence entre les collèges du grand Montréal. Ce projet est inquiétant et il est dénoncé par le FNEEQ.

Louis-Philippe Lépine, de la coordination du Département de gestion, précise que les enjeux sont énormes pour son département et les disciplines contributives aux deux programmes offerts au Collège qui sont ciblés. Il ajoute que cette abolition est injustifiée parce qu'il n'y a pas de problème de recrutement dans ces programmes, que les étudiant.e.s formé.e.s au Collège n'ont aucun problème à intégrer le marché de l'emploi et que l'idée de former des gestionnaires généralistes ne correspond pas aux besoins du marché de l'emploi à Montréal. Le processus est si peu transparent que ni la FNEEQ ni la Direction du Collège n'arrivent à avoir des réponses claires aux questions qu'elles posent.

Elsa Myotte fait remarquer que ces enjeux ont été discutés à la Commission des études ainsi qu'au Conseil d'administration du Collège en 2019-2020. Cela a mené à l'envoi d'une lettre au ministère qui dénonçait tant le processus que les bases du projet.

##### *5.2 Activités syndicales à venir*

Christian Goyette rappelle que le 5 à 7 des non-permanent.e.s aura lieu demain et qu'il est précédé d'une activité d'initiation à la vie syndicale.

#### 6. SUSPENSION DES ADMISSIONS EN TECHNIQUES DE L'IMPRESSION

Alain Long présente le contexte qui a amené le Collège à procéder à la suspension des admissions en première année des Techniques de l'impression. Depuis un certain temps, ce programme rencontre des problèmes de recrutement et de financement et le Collège doit recourir à une annexe budgétaire spécifique pour les programmes qui ont des difficultés de recrutement, mais qui sont à site unique. Or, le ministère rend ce financement de plus en plus difficile à obtenir. Ainsi, pressée par le ministère, la Direction a attendu d'avoir le nombre de demandes d'admission envoyées au SRAM au 1<sup>er</sup> mars pour annoncer aux enseignants du département que les admissions seraient suspendues pour la première année. S'il n'y avait pas de redressement au cours des prochaines années, le programme et le département pourraient disparaître. Alain Long souligne que ce serait une lourde perte pour le Collège – ce département était une des trois composantes (Institut des arts graphiques) qui ont été fusionnées lors de la fondation même du Collège, en 1967. La Direction a néanmoins annoncé qu'elle souhaitait réaliser une analyse de la situation afin d'identifier les pistes sur lesquelles miser, car ce secteur d'emploi demeure prometteur et en constant développement.

Dans les échanges qui s'ensuivent, plusieurs enseignant.e.s expriment leur solidarité envers les collègues de ce département, et certain.e.s manifestent leurs inquiétudes pour d'autres programmes. Jean-François Desjardins du Département de techniques de l'impression souligne le paradoxe qui frappe la situation : les besoins de formation demeurent manifestes et il y a des carrières passionnantes à vivre, mais la mauvaise perception du secteur de l'impression semble provoquer de sérieux problèmes de recrutement.

## **Recommandation 26**

### **Considérant :**

- les difficultés récurrentes de recrutement qui ont conduit le Collège à suspendre les admissions en Techniques de l'impression pour 2021-2022;
- que ce programme donne de l'emploi à 5 enseignants à temps complet dont 4 enseignants permanents;
- que ce programme est unique au Québec et que la formation aux procédés de l'imprimerie est l'une des trois pierres d'assise du Collège;
- l'intention déclarée du Collège de continuer le travail amorcé depuis deux ans en menant des travaux majeurs de révision du programme.

### **Il est proposé :**

- Que l'assemblée générale du SPECA mandate l'exécutif pour soutenir les enseignants de Techniques de l'impression et défendre, à l'échelle nationale, le besoin d'une formation de niveau collégial dans le secteur de l'imprimerie.

Proposée par Mohand Atroun  
Appuyée par Jean-François Dorval  
**Adoptée à l'unanimité**

## **7. CAPACITÉ D'ACCUEIL ET ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA SESSION AUTOMNE 2021**

Elsa Myotte rend compte de la situation qui amène l'exécutif du SPECA à soumettre la recommandation qui suit à l'assemblée. Mardi, la Direction a annoncé quelle anticipait un retour à 100 % en présence à l'automne et que c'était là sa principale hypothèse de travail. Or, le Collège a également dit anticiper un manque de locaux qui résulterait d'une augmentation du nombre d'étudiant.e.s principalement attribuable au fait que plusieurs devront reprendre les cours abandonnés pour cause de pandémie (mention IN-COVID).

Pour solutionner la situation, la Direction réfléchit à plusieurs pistes telles qu'un réaménagement des horaires, une optimisation de l'utilisation des locaux et une augmentation des plafonds, mais elle souhaite également explorer la possibilité d'un recours à l'enseignement à distance (EAD). La Direction souhaite avancer rapidement dans la préparation de la session d'automne, raison pour laquelle il devenait urgent de consulter l'assemblée aujourd'hui. Elsa Myotte souligne que l'assemblée s'est déjà prononcée sur de tels enjeux, avant la pandémie, et rappelle les principaux éléments d'une résolution adoptée en novembre 2019 ainsi que les balises qui avaient été élaborées, mais qui n'ont pas pu être présentées en Commission des études en raison de la pandémie. Elle souligne une série d'enjeux qui ne sont pas négligeables (ex : respect de la convention collective, reconnaissance du temps de travail supplémentaire d'encadrement, la compatibilité des compétences et du mode d'enseignement, l'importance de consulter le CRT et la CÉ, des préoccupations à propos de la réussite et de la santé mentale des étudiant.e.s).

Les discussions qui suivent cette présentation mènent plusieurs enseignant.e.s à affirmer qu'il n'est pas normal qu'une situation exceptionnelle ouvre la voie à de l'enseignement à distance si nous ne sommes plus dans une situation de crise sanitaire. D'autres ont réitéré que les processus doivent être respectés et que ce sont les départements qui ont les compétences nécessaires pour juger de la pertinence de projets d'EAD.

## **Recommandation 27**

### **Considérant:**

- Que le Collège prévoit que l'évolution de la situation sanitaire devrait permettre un retour en présence à 100% à la session d'automne 2021;
- Que le Collège anticipe un manque temporaire de locaux pour les cours en présence et qu'il envisage, entre autres solutions, de recourir à l'enseignement à distance;

- La résolution prise sur l'enseignement à distance lors de l'assemblée générale du 21 novembre 2019;
- Que les expériences tant positives que négatives vécues par les enseignant.e.s depuis le début de la pandémie devraient faire l'objet d'une réflexion collective sur les leçons à en tirer à propos de l'enseignement à distance;
- Que plusieurs sondages menés auprès de la population étudiante pendant la crise sanitaire ont démontré que l'enseignement à distance désavantage certaines catégories d'étudiant.e.s sur le plan de la réussite;
- Que toutes les pistes de solutions pour augmenter la capacité d'accueil du Collège n'ont pas encore été explorées;

#### **Il est proposé:**

- Que le SPECA affirme que l'« enseignement à distance en temps de pandémie » est une réponse d'urgence à une situation de crise sanitaire majeure et qu'il ne saurait être développé de la même manière au-delà de cette crise;
- Que le SPECA maintient que tout projet d'enseignement à distance temporaire à la session d'automne 2021 devrait émaner des départements, tenir compte de la compatibilité de cette modalité d'enseignement avec les compétences enseignées et la population étudiante visée et devrait suivre les mécanismes qui seront prévus pour la consultation de la Commission des études et du Comité des relations du travail ;
- Que le SPECA réclame que le Collège mette en place d'autres solutions pour pallier le manque temporaire de locaux et assurer ainsi l'enseignement en présence.

Proposée par Caroline Leduc  
Appuyée par Jean-Daniel Daigle  
**Adoptée à l'unanimité**

## **8. LIBERTÉ ACADÉMIQUE**

Elsa Myotte évoque le contexte de grande polémique et de forte polarisation autour de l'enjeu de la liberté académique depuis les incidents liés au cas Lieutenant-Duval à l'Université d'Ottawa. Les informations qui circulent et les discussions dans les médias ont avivé différentes préoccupations chez les enseignant.e.s. L'exécutif du SPECA a d'ailleurs cru bon de produire alors un article dans le SPECA-Hebdo présentant les outils qui permettent de défendre, syndicalement parlant, la liberté académique des enseignant.e.s malgré l'absence d'une position claire de la Direction. Elsa Myotte précise que les politiques PO-20 et PO-34 du Collège permettent déjà de baliser la liberté académique et, à l'aide des mécanismes prévus si plainte il y a, de protéger les étudiant.e.s et les enseignant.e.s. Or, malgré différents échanges et discussions avec la Direction, la position sur la liberté académique du Collège demeure insatisfaisante et ce, même si la Directrice générale se montre ouverte à discuter et dit travailler actuellement sur une déclaration à ce sujet.

S'il apparaît qu'une position claire est nécessaire pour éviter la polarisation et permettre des discussions nuancées, il faut également inviter les membres de la communauté collégiale à considérer avec sérieux les enjeux liés aux discriminations systémiques qui se concrétisent dans les critiques de certain.e.s étudiant.e.s. Les réflexions et discussions devront d'ailleurs se poursuivre au Comité de veille interculturelle et au Comité permanent sur les PO-34 et PO-35. On attend aussi les travaux en cours au Comité École et société de la FNEEQ qui pourraient alimenter la réflexion.

### **Recommandation 28**

#### **Considérant :**

- Les préoccupations actuelles du personnel enseignant, aggravées par l'absence de position officielle de la Direction sur la liberté académique, à la suite des incidents hautement médiatisés touchant cette question;
- La responsabilité de la Direction de maintenir un climat de travail sain et de faire de la prévention en ce sens;

**Il est proposé :**

- Que le SPECA réclame de la Direction qu'elle s'engage à défendre sans ambiguïté la liberté académique du personnel enseignant et des départements dans le choix des œuvres, thèmes et autres éléments de contenu à aborder dans les cours;
- Que le SPECA réclame que cette position soit communiquée à l'ensemble de la communauté collégiale.

Proposée par Kim Riverin  
Appuyée par David Groulx  
**Adoptée à l'unanimité**

**Recommandation 29**

**Considérant :**

- La nécessité de dépasser la polémique actuelle pour approfondir la réflexion tant sur la lutte contre les discriminations systémiques que sur la défense de la liberté académique, en entendant les arguments raisonnables de part et d'autre;
- Les activités du comité de veille interculturelle, dont les orientations sont notamment de favoriser le maintien d'un climat de vie exempt de discrimination et le développement d'habiletés interculturelles chez le personnel;
- Les activités du comité permanent visant la prévention de la discrimination, du harcèlement, de la violence et des violences à caractère sexuel (prévu aux politiques 34 et 35 du Collège), dont un des mandats est d'assurer un suivi sur l'information, la sensibilisation et la formation en lien avec ces enjeux et de faire des recommandations sur ces actions ;
- Les travaux menés actuellement par le Comité École et société de la FNEEQ sur la liberté académique, qui incluent les enjeux du racisme et de la discrimination systémiques;

**Il est proposé :**

- Que l'exécutif du SPECA maintienne une veille sur les enjeux liés aux discriminations systémiques dans le contexte de la liberté académique et que, pour ce faire, l'exécutif :
  - recueille les commentaires de ses membres et, s'il y a lieu, les positions départementales prises sur ces questions;
  - reçoive et diffuse à l'ensemble des membres les résultats des travaux menés par le Comité école et société de la FNEEQ sur la liberté académique;
  - soit informé des activités en lien avec ces enjeux par le personnel enseignant siégeant sur le comité de veille interculturelle et sur le comité permanent prévu aux politiques 34 et 35;
  - invite l'AGÉCA et ses représentant.e.s sur ces mêmes comités à lui faire part de leurs commentaires sur le sujet;
- Que ces questions soient discutées, au besoin, lors d'une assemblée générale en présence, à moins de la nécessité de prendre position rapidement sur une affaire urgente.

Proposée par Maria Baruffaldi  
Appuyée par Kim Riverin  
**Adoptée à l'unanimité**

**9. NÉGOCIATIONS**

Laurence Daigneault Desrosiers présente la motion de blâme recommandée en précisant que même si les négociations n'avancent pas, ni à la table centrale et dans la majorité des tables sectorielles, notre comité de négociation considérait que certaines ententes prises à la table sectorielle de la FNEEQ représentaient des avancées. Or, la partie patronale a profité d'un changement de porte-parole pour reculer sur une demande approuvée pour les enseignant.e.s précaires afin d'améliorer leur accès à des congés. L'argument fallacieux que cela ouvrirait une brèche pour d'autres secteurs d'emploi a été utilisé pour repousser cette demande pourtant à coût nul pour la partie patronale. Cela a provoqué de fortes indignations et une motion de blâme a été adoptée par la FNEEQ pour dénoncer ces reculs et les agissements révoltants des négociateurs patronaux.

Laurence Daigneault Desrosiers ajoute qu'ailleurs, en éducation, des mandats de grève ont été votés et d'autres organisations consultent leurs assemblées à ce sujet. La FNEEQ a le mandat de se coordonner avec ces autres organisations syndicales dans l'exercice des moyens de pression. Du point de vue de la mobilisation, il y aura des actions le 31 mars pour souligner l'anniversaire de la fin de notre convention collective et de celles des travailleuses et travailleurs du secteur public.

### **Recommandation 30**

#### **Il est proposé :**

- Que le SPECA adopte une motion de blâme à l'endroit du CPNC pour dénoncer ses reculs sur ses engagements à la table de négociation sectorielle.

Proposée par Kim Riverin  
Appuyée par Louis Fortier  
**Adoptée à l'unanimité**

### **10. VARIA**

Rien à signaler.

Levée de l'assemblée à 16 h 30.

Adopté le : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Présidente

\_\_\_\_\_  
Secrétaire et responsable des communications